

Département du Val d'Oise
Arrondissement de PONTOISE
Canton de L'ISLE ADAM

COMMUNE DE RONQUEROLLES

Tél : 01.34.70.50.88 Fax : 01.39.37.20.40

ARRETE DU MAIRE

N° 2026-041

**Arrêté de circulation temporaire Grande Rue lors de la cérémonie
commémorative du 29/08/2026**

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44, R 225 et R 225-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2, 2213-1, 2213-4,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'organisation de la cérémonie commémorative du 29/08/2026,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures des restrictions concernant la circulation Grande Rue pour le bon déroulement de la cérémonie,

**LE MAIRE DE RONQUEROLLES
A R R E T E**

Article 1 : La circulation sera interdite le samedi 29 août 2026 de 10h à 13h : Grande Rue.

Article 2 : Les panneaux de signalisation et les barrières de sécurité nécessaires seront apposés par la commune pour permettre l'application des présentes dispositions,

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Ronquerolles.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Madame La Commandante de la Gendarmerie de Persan,
- Monsieur le Maire et Madame Le Secrétaire de Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté
- Une copie sera transmise au Centre de secours et d'incendie de Persan.

Fait à Ronquerolles le 24 août 2026

Le Maire :



Patrick PRÉMEL